

## Les aides financières pour les étudiants

---

En Belgique, il n'existe pas beaucoup d'aides financières pour les étudiants étrangers. De plus, souvent, il s'agit de bourses à destination des étudiants du 2<sup>e</sup> ou du 3<sup>e</sup> cycle de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi, il est important de se renseigner sur les aides possibles dans son pays d'origine : <http://www.scholarshipportal.eu/>

### Allocations d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles

Plus communément appelée « bourse d'études », elle est destinée aux étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur de nationalité belge.

Certaines catégories d'étudiants étrangers y ont également droit :

- les ressortissants de l'Union européenne ([http://europa.eu/about-eu/countries/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm)) résidant en Belgique et dont l'un des parents travaille (ou a déjà travaillé) dans un état de l'Union européenne ;
- les bénéficiaires du statut de réfugié politique, résidant en Belgique, depuis au moins un an au 31 octobre de l'année scolaire ;
- les ressortissants de pays et territoires en développement (au sens de l'ONU), résidant en Belgique avec leur famille depuis 5 ans au 31 octobre de l'année académique en cours et qui ont accompli au minimum 5 ans d'études.
- Les ressortissants des autres pays, résidant en Belgique avec leur famille depuis 5 ans au 31 octobre de l'année académique en cours et qui y ont accompli au minimum 5 ans d'études ; à condition que le pays d'origine accorde la réciprocité aux ressortissants belges (il existe une exception à cette dernière condition pour la Turquie).
- Les étrangers régularisés (sur base de l'article 9bis de la loi du 15 décembre 1980) qui résident en Belgique et qui ont fait l'objet d'une régularisation de séjour au 31 octobre de l'année académique en cours.
- Les étrangers réfugiés politiques qui résident en Belgique depuis au moins 1 an et qui sont reconnus comme réfugié politique par le CGRA.

ATTENTION, en plus du critère de nationalité, il faut remplir d'autres conditions pour obtenir la bourse : conditions pédagogique, condition d'âge et condition de revenus maximums. Plus d'informations : <http://www.allocations-etudes.cfwb.be/index.php?id=2387>

### Bourses de la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD)

#### Enabel - Agence belge de développement

Elle octroie des bourses d'études et de stage aux ressortissants des pays partenaires de la Coopération belge au développement (le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC), la Guinée, le Mali, le Maroc, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la Palestine, le Rwanda, le Sénégal et la Tanzanie\*) qui souhaitent faire un master, un doctorat ou un stage dans leur pays d'origine, dans un pays partenaire ou en Belgique.

\* Six anciens pays partenaires sont actuellement en stratégie de sortie (Algérie, Vietnam, Bolivie, Pérou, Equateur et Afrique du Sud), leurs programmes de coopération vont

## Les aides financières pour les étudiants

---

*progressivement se clôturer d'ici 2019. Des programmes de bourses pourront cependant éventuellement être mis en place pour les étudiants ressortissants de ces pays avant cette échéance.*

Plus d'informations : <https://www.enabel.be/>

### **Bourses de la commission universitaire pour le développement de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur)**

Elle octroie des bourses d'études et de stage aux ressortissants (moins de 40 ans pour les bourses d'étude ; moins de 45 ans pour les stages) des pays en voie de développement qui désirent suivre un master complémentaire en Belgique ou perfectionner leurs acquis professionnels. Il peut s'agir uniquement des ressortissants des pays suivants : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cuba, Équateur, Ethiopie (uniquement pour les formations en anglais), Haïti, Madagascar, Maroc, Niger, Pérou, Philippines, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Vietnam.

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme équivalent au master belge et avoir une bonne connaissance du français. Le candidat doit résider et déjà avoir travaillé au moins 2 ans dans son pays d'origine pour être éligible.

Plus d'informations

: <http://www.ares-ac.be/cooperation-au-developpement/bourses/masters-et-stages-en-belgique>

### **Autres bourses**

Dans le cadre de la coopération au développement, d'autres bourses sont accordées par des acteurs de la coopération scientifique.

Plus d'informations : [http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation\\_au\\_developpement/collaborer\\_avec\\_nous/opportunités\\_de\\_financement/bourses/](http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/collaborer_avec_nous/opportunités_de_financement/bourses/)

### **Erasmus**

Depuis janvier 2014, le « Programme Erasmus + » a succédé au « Programme d'apprentissage tout au long de la vie », le programme Erasmus en fait partie. Le programme Erasmus permet aux étudiants de l'enseignement supérieur de suivre une partie de leurs études à l'étranger, durant 3 à 12 mois. L'étudiant peut participer, au plus tôt, à partir de la 2<sup>e</sup> bachelier. Il peut s'agir d'un des 28 pays de l'Union européenne, de la Norvège, du Liechtenstein, de l'Islande, de la Macédoine ou de la Turquie, à condition que l'établissement scolaire de l'étudiant ait un partenariat avec l'un de ces pays.

L'étudiant peut participer au programme Erasmus 1x/cycle d'études (ex : 1x durant le cycle de bachelier et 1x durant le cycle de Master) durant max 12 mois/cycle.

Le programme de cours suivi à l'étranger est automatiquement valorisé dans le cadre du programme d'études de votre établissement d'enseignement d'origine.

L'étudiant peut bénéficier d'une bourse forfaitaire comprise entre 200 et 300€/mois pour les non-boursiers et entre 400 et 500€/mois pour les étudiants boursiers, selon le pays de

destination.

Plus d'informations : [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm)

## **Erasmus Mundus**

Il s'agit d'un programme européen visant à développer les actions de mobilité, entre étudiants des établissements d'enseignement supérieur européens et ceux des pays du tiers-monde, en accordant des bourses de master et doctorat.

Plus d'informations : <http://www.em-a.eu/en/home.html>

## **Bourse doctorale et prix de l'université libre de Bruxelles (ULB)**

Il s'agit d'une bourse de doctorat ou d'un prix d'encouragement à la recherche octroyé à des ressortissants des pays en voie de développement dans le but d'un retour dans leur pays pour contribuer au développement.

Plus d'informations

: <https://www.ulb.ac.be/international/Cooperation-Universitaire-Financements.html>

## **Bourse de l'université catholique de Louvain (UCL)**

Elle accorde des bourses aux ressortissants des pays en voie de développement (OCDE) désirant réaliser un doctorat ou une spécialisation en médecine.

Plus d'informations : <https://uclouvain.be/fr/chercher/bourses-de-doctorat.html>

## **Bourse de l'université de Liège (ULG)**

Elle accorde une bourse aux étudiants ressortissants des pays en voie de développement désirant faire un master à l'ULG.

Plus d'informations : <https://www.ulg.ac.be/>

## **Bourse d'excellence de l'agence Wallonie Bruxelles International (WBI)**

Elle est accessible à tous étudiants étrangers, titulaires d'un diplôme de docteur, désirant réaliser un post-doctorat dans une université à Bruxelles ou en Wallonie.

Plus d'informations : [http://www.wbi.be/fr/inwbi#.WT\\_etE2wflV](http://www.wbi.be/fr/inwbi#.WT_etE2wflV)

## **Fond de la recherche scientifique (FRS-FNRS)**

Il accorde des bourses aux chercheurs étrangers désirant suivre un programme de doctorat en Wallonie ou à Bruxelles.

Pour plus d'informations : <http://www.fnrs.be/index.php>

## **Les fonds de l'European Research Council (ERC)**

Il s'agit d'un fond européen d'aide à la recherche qui supporte différents chercheurs

## Les aides financières pour les étudiants

---

confirmés étrangers (ayant déjà terminé leur doctorat) dans le financement de leurs recherches. Pour plus d'informations : <https://erc.europa.eu/>

### Agence universitaire de la francophonie (AUF)

Elle octroie des bourses pour effectuer un master ou un doctorat dans un autre pays francophone, au sein d'une institution membre de l'AUF.

Plus d'informations : <https://www.auf.org/les-services-de-l-auf/formation/bourses/>

### Service social de l'établissement d'enseignement supérieur

Tous les établissements d'enseignement supérieur, en Belgique, disposent d'un service social qui vient en aide aux étudiants en difficulté sociale et/ou financière, sous certaines conditions. Les aides sont variées (réduction des frais d'inscription, ticket-repas, aide à l'achat de syllabus, aide à l'achat de l'abonnement de transport en commun, etc.).

### Réduction-transports en commun

En tant qu'étudiant, vous pourrez bénéficier d'une réduction sur les abonnements vendus par la STIB, le TEC et De Lijn de 12 à 24 ans. Le tarif de l'abonnement de train (SNCB) est réduit pour les étudiants de moins de 26 ans. Pour les formalités, renseignez-vous auprès des sociétés de transports respectives ou sur leur site web.

### Logements à prix réduits

De nombreux particuliers mettent en location des logements étudiant, aussi appelés « kots », mais les prix peuvent être relativement chers, surtout à Bruxelles. Heureusement, il existe des moyens plus économiques pour se loger. Vous trouverez ci-dessous quelques alternatives à la location ordinaire.

- **Résidences d'étudiants**: en Belgique, les universités et certaines hautes écoles disposent de logements pour étudiants (avec priorité pour leurs étudiants respectifs) dont le loyer oscille entre 125€ et 350€ environ. Renseignez-vous auprès des universités et des écoles supérieures.
- **Internats**: tant pour l'enseignement secondaire que l'enseignement supérieur, les élèves/étudiants peuvent loger en internat. Ce type de logement est très économique puisque le prix comprend le logement, les charges, le nettoyage et tous les repas mais on ne peut y loger ni les week-end ni durant les périodes de vacances scolaires. Le tarif annuel (10 mois) est de 2.288,29€ pour l'enseignement secondaire et supérieur. Ce tarif annuel s'élève à 3.078,30€ pour les étudiants ressortissant d'un pays non-membre de l' Union européenne.Plus de renseignements : [www.internats.be](http://www.internats.be)
- **Logement intergénérationnel** : cela consiste à être logé au domicile d'une personne âgée ou d'une famille.Le prix du loyer est réduit en échange de quelques services rendus à la personne âgée ou à la famille (baby-sitting, courses, accompagner chez le médecin, etc.) :
  - Formule "classique" senior-étudiant : jusqu'à 300€/mois sans devoir consacré des

## Les aides financières pour les étudiants

---

heures de services

- Formule "services" senior-étudiant : 180€/mois à condition de consacrer du temps à la personne âgée

- Formule "kot-sitting" famille-étudiant : 180€/mois en échange de max. 5h/semaine de services

Plus d'informations : [www.1toit2ages.be](http://www.1toit2ages.be)

- **Logement communautaire** pour étudiants non-européens: destiné aux étudiants et stagiaires venant des pays en voie de développement/tiers-monde, il s'agit de logements à prix réduits qui ont aussi pour but de mieux supporter l'éloignement familial et territorial et s'adapter aux variations climatiques, économiques et sociologiques.
  - Escale Nord-Sud Place Loix, 20 à 1060 Saint-Gilles Tél : 02/534.95.52 - [ees@brutele.be](mailto:ees@brutele.be) (entre 280€ et 450€/mois, selon le type de logement) - <http://escalenordsud.e-monsite.com/>
  - La maison africaine (étudiants et stagiaires africains) Rue d'Alsace Lorraine, 33 à 1050 Ixelles Tél : 02/513.75.92- [t.vanpevenage@maisonafricaine.be](mailto:t.vanpevenage@maisonafricaine.be) - [www.maisonafrique.be](http://www.maisonafrique.be) (le prix varie selon la situation de l'étudiant entre 200€ et 425€/mois pour une chambre, possibilité de louer des studios ou des appartements)
  - Solidarité-étudiants tiers-monde Rue de Parme, 26 à 1060 Saint-Gilles Tél : 02/533.39.84 - [info@setm.be](mailto:info@setm.be) – [www.setmweb.org](http://www.setmweb.org) (prix selon le type de logement)
- **Logement pour étudiants européens**
  - Centre Vincent Van Gogh-Foyer européen Rue Traversière, 17 à 1210 Saint-Josse-Ten-Noode 02/203.38.14 - [etr@chab.be](mailto:etr@chab.be) - [www.etr-brussels.be](http://www.etr-brussels.be) (entre 390€ et 900€/mois, selon le type de logement - chambre simple, double, studio)

mise à jour 2018